

# Quoi de neuf à Chantesse ?

Journal communal - juin 2017 - N°33



- 2** De nous à vous
- 4** Conseil municipal
- 8** Intercommunale
- 11** Citoyens
- 14** Associations

## Édito

Une première partie de l'année bien remplie pour l'équipe municipale...

L'enfouissement des lignes électriques ainsi que le changement de l'éclairage public donne une allure bien différente à la route principale de la commune. Il reste à terminer l'aménagement des bords de la route en créant un chemin piétonnier et des places de stationnement délimitées pour que sécurité rime avec circulation aussi bien des voitures, camions, motos que des piétons. La subvention du territoire pour ces travaux vient d'être accordée.

L'élaboration de la carte communale suit son cours, la cartographie des aléas devrait être terminée fin août.

Les travaux d'accessibilité pour l'entrée de la salle des fêtes et de la mairie ont débuté ce mois de juin. Ces tra-

voux sont également subventionnés par le territoire.

Des artisans ainsi que l'employé communal et des conseillers ont œuvré pour rénover la maison Panissiat, dans le but de la louer le plus rapidement possible.

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la réorganisation de l'école et la requalification des espaces publics (selon la loi MOP), introduite par un diagnostic, a été lancé au mois de mai. La sélection du candidat aura lieu au mois de juillet parmi 4 pré-sélectionnés.

Demandeurs depuis plusieurs années, les adolescents de notre commune devraient avoir un lieu de rencontres et de jeux très prochainement. Suite à des échanges entre enfants, parents

et conseillers municipaux, un projet a vu le jour. Dans un deuxième temps, un espace de jeux pour les plus petits sera aussi réalisé.

Je ne peux terminer sans vous parler d'un moment fort sympathique et agréable, vécu lors du repas des anciens. Les enfants de l'école sont venus chanter au moment de l'apéritif. Un grand merci aux enfants ainsi qu'à leur enseignante et professeur de musique. Ils ont été également présents lors de la commémoration du 8 mai.

Avec tous ces projets, la deuxième partie de l'année s'annonce bien remplie... il est temps de prendre une pause estivale.

Bon été à tous !

*Isabelle Oriol*

*Le repas des anciens*



*La commémoration du 8 Mai 1945*



## Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

### Horaires d'ouverture

Mardi ..... 14 h à 19 h

Jeudi ..... 8 h à 12 h

Samedi ..... 8 h à 12 h

### Permanences des élus sur rendez-vous

Maire ..... samedi de 9 h à 11 h

1<sup>er</sup> adjoint ..... mardi de 16 h à 18 h

2<sup>e</sup> adjoint ..... jeudi de 9 h à 11 h

**Adresse électronique** : mairie.chantesse@wanadoo.fr

**Site Internet** : www.chantesse.fr

## Numéros utiles

SAMU ..... ☎ 15

Police ..... ☎ 17

Pompiers ..... ☎ 18

Appel d'urgence européen ..... ☎ 112

SOS Médecins ..... ☎ 08 03 06 70 00

Déchèterie de Vinay ..... ☎ 04 76 36 79 29

Déchèterie de St-Sauveur ..... ☎ 04 76 38 66 03

## Informations Sictom

### Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

• Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00

• Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• Le samedi : 9h00 à 18h00

### Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur

• Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

• Le samedi : 9h00 à 18h00

## État civil

### Naissances

Solange MALJOURNAL  
le 17 février 2017

Lyhana GRANZOTTO  
le 9 avril 2017

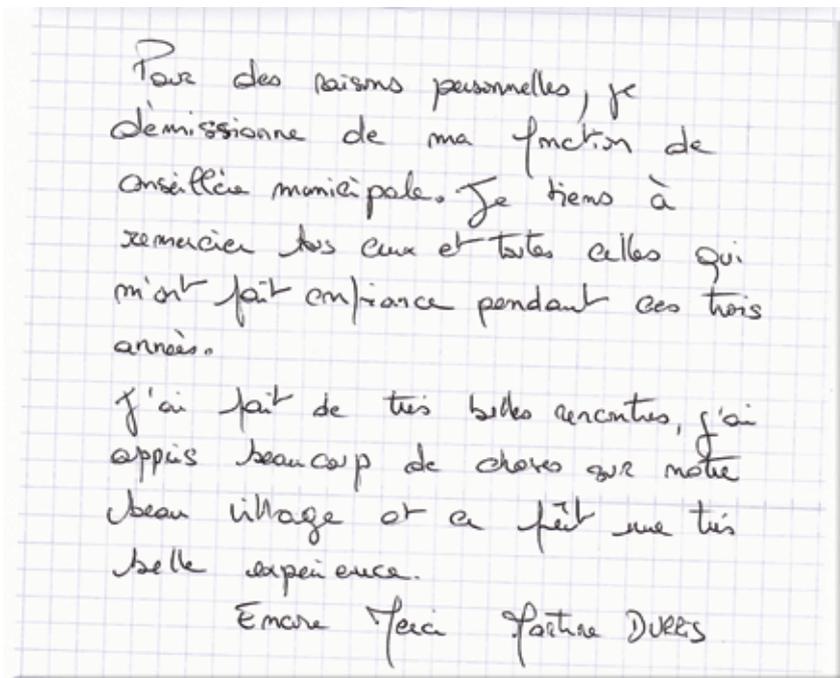
Camille ROCHAS  
le 26 avril 2017

### Décès

Geneviève LENOËL

## Frigo biblio

Si vous avez un réfrigérateur ou congélateur inutilisable qui devait partir en déchèterie et que vous souhaitez lui offrir une deuxième vie, merci de contacter la mairie afin de procéder à l'enlèvement par la commune. Nous pourrions proposer aux enfants de l'école de Chantesse de décorer ce bien pendant les temps d'activités périscolaires, ainsi ce frigo deviendra «biblio». Comme en gare de Tullins



## Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2016

### Présentation du projet d'aménagement de l'école par les architectes du CAUE

Les architectes du CAUE présentent plusieurs hypothèses pour le projet d'aménagement de l'école ainsi qu'un planing.

D'autres idées ont été évoquées, elles doivent les formaliser et nous les présenter de nouveau.

### Nomination d'un nouveau correspondant défense

En accord avec le correspondant défense actuel, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un nouveau correspondant défense. Sa principale mission est d'informer et sensibiliser les administrés aux questions concernant la défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

M<sup>me</sup> Marie-Laure Gambirasio est nommée pour assurer cette mission.

### Demande de subvention de l'école pour projet pédagogique

L'école de Chantesse demande une subvention dans le but financer un projet pédagogique. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 150 € (soit 30€ par élève habitant Chantesse) à l'école de Chantesse pour 2017.

### Délibération pour prescrire l'élaboration de la Carte Communale

Le Plan d'Occupation des Sols (POS), en application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, est rendu caduque depuis le 1er janvier 2016. La commune est donc soumise depuis cette date au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Par délibération du 2 décembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'une carte communale.

En complément de cette délibération, Madame le Maire expose les objectifs de l'élaboration de la carte communale :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui permettra de maîtriser l'évolution du territoire communal
- Préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal par l'encadrement du développement urbain en adéquation avec les équipements publics et réseaux existants et futurs
- Garantir la cohérence de la croissance communale avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Grenobloise en termes de rythme de construction, de logements neufs et de développement des activités économiques

Il est donc décidé :

1. De prescrire l'élaboration de la carte communale sur la base des objectifs proposés ci-dessus et approuvés par le Conseil Municipal.
2. De définir les modalités de concertation proposées ci-dessous et approuvées par le Conseil Municipal :
  - La tenue d'au moins 2 réunions publiques au cours de la durée des études ;
  - Une information dans le bulletin municipal sur l'avancée des études ;
  - La mise à disposition d'un registre d'observations en mairie dans lequel les habitants pourront consigner leurs demandes et leurs remarques au cours des études, et ce jusqu'au 2 mai 2017.

### Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>re</sup> classe à 23h

L'adjoint technique 1<sup>re</sup> classe, Madame Piasco Brigitte, va effectuer dorénavant le ménage de la salle des fêtes et celui de

la salle « Chantessa », le nombre d'heures actuel de son poste ne suffit plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a donc lieu de proposer à l'agent d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 2 h.

Madame le Maire aura la charge de nommer l'agent sur un poste d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe à 23h et de supprimer le poste d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe à 21 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

### Délibération pour demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes et du département de l'Isère, pour le projet d'aménagement du village (suite et fin)

Les travaux d'aménagement du village qui ont été effectués en 2016 seront terminés en 2017 afin de réaliser la mise en sécurité de la RD 153 entre la route de l'église (entrée sud) et le centre du village.

### Plan de financement suivant pour le budget 2017 :

#### Dépenses

• **Total** **190 017,30 €**

#### Recettes

- Subvention de la Région (40%) :  
76 000,00 €
- Subvention du territoire (40%) :  
76 000,00€
- Fonds libres de la commune :  
38 017,30 €
- **Total** **190 017,30 €**

### Questions diverses

Le CCAS gère le décès d'une personne qui n'a pas de famille.

## Conseil municipal du mercredi 11 janvier 2017

### Présentation de l'élaboration de la carte communale par Adeline Rey

Adeline Rey, urbaniste, présente le processus de l'élaboration de la carte communale.

Les prochaines étapes sont :

- réunion avec les exploitants de la commune, le mardi 17 janvier à 14 h 30
- réunion publique le samedi 4 février à 10 h 30.

### Délibération pour mandatement du cabinet SCP Fessler Jorquera & Associés

La commune a été destinataire d'une requête introductive d'instance devant le

Tribunal Administratif de Grenoble visant le permis d'aménager qui a été délivré le 30 juin 2016 n° 038.074.16.20.001.

Il convient que la commune assure sa représentation ainsi que la défense de ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Grenoble, il y a lieu en conséquence de désigner un avocat à cet effet. Madame le Maire représentera la commune dans cette procédure, assistée par la SCP Fessler Jorquera & Associés, avocats au Barreau de Grenoble.

### Questions diverses

Divagation de chiens : une maman d'enfants gardés chez une assistante maternelle de Chantesse nous a signalé qu'elle

avait porté plainte en gendarmerie contre la divagation de 2 chiens. Ces chiens ont eu un comportement agressif lors d'une sortie de l'assistante maternelle avec les enfants. Plusieurs courriers avaient déjà été envoyés aux propriétaires de ces chiens pour leur signaler la divagation.

Travaux d'aménagement du village : Madame le Maire demande que ce projet avance afin de pouvoir demander les subventions au territoire dans les meilleurs délais.

## Conseil municipal du mercredi 8 février 2017

### Délibération pour le choix du nom de la nouvelle communauté de communes

Considérant qu'il y a lieu de revoir la dénomination de la communauté de communes par délibération concordante à la majorité qualifiée (procédure de modification statutaire du groupement), et qu'à l'issue de la réflexion sur le choix du nom de l'EPCI, il a été préconisé de retenir comme marque institutionnelle la dénomination de **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** ; le CM a voté contre cette dénomination et PROPOSE la dénomination de « **Communauté de communes du Sud-Grésivaudan** ».

### Délibération portant opposition au transfert automatique du PLUI

Dans le cadre de la réflexion devant conduire les communes à se positionner sur la question du PLUI, il est évoqué avec les membres de l'assemblée que la fusion des EPCI du Sud Grésivaudan au 1<sup>er</sup> janvier 2017 nécessite pour la nouvelle structure intercommunale d'assurer sereinement :

- la structuration de son organisation politique et technique ;
- son adaptation aux prérogatives nouvelles qui sont les siennes en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de

prévention des inondations, d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, etc. ;

- la définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs, d'accueil de l'enfance et la jeunesse, etc. ;
- la consolidation de ses capacités financières ;
- la construction et renforcement du partenariat financier et fiscal entre le groupement et les communes membres.

En ce sens, la question de l'opportunité du transfert dès 2017 a été officiellement portée à la connaissance des élus municipaux au travers d'un courrier expliquant les réticences des Présidents des Communautés fusionnées concernant le transfert automatique du PLUI au 27 mars 2017.

Il en ressort que si les enjeux du PLUI en termes de constitution d'une vision et d'un projet communs d'aménagement et de développement du territoire ne font aucun doute pour de nombreux élus du Sud Grésivaudan, il semble que les questions du calendrier et des modalités de mise en œuvre du PLUI (gouvernance, financement, etc.) doivent être posées et appréhendées avec la plus grande acuité.

Vue l'obligation pour le nouvel EPCI d'asseoir et de renforcer son organisation politique, technique et financière avant de s'engager dans la gestion de nouvelles compétences stratégiques, le transfert du PLU à la communauté en 2017 apparaît prématuré compte tenu de la fusion des EPCI du Sud Grésivaudan effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La loi donne toutes possibilités aux communes et à la Communauté de communes du Sud Grésivaudan pour maîtriser le calendrier du transfert du PLUI dans le cadre des dispositions de l'article 5211-17 du CGCT après le 27 mars 2017 au regard des orientations politiques communes à venir en Sud Grésivaudan.

Le Conseil municipal S'OPPOSE au transfert automatique du PLUI à la Communauté de communes du Sud Grésivaudan à la date du 27 mars 2017.

### Délibération pour classement du chemin des Mollauds

Suite à un différend entre propriétaires, il est demandé la nature du chemin des Mollauds. À ce jour, les éléments à notre connaissance sont :

- sur le plan napoléonien, ce chemin est représenté sous la dénomination de chemin des Mollauds et qu'il rejoint le lieu-dit « Amblard »,

- sur le plan cadastral actuel, ce chemin est représenté jusqu'à l'intersection des parcelles cadastrées n° 275, 276, 359 et 361 puis il n'est plus représenté,
- le début de ce chemin a été classé en voie communale sur 240 m en 2009.

Le Conseil Municipal ne peut prendre de délibération n'ayant pas d'éléments concrets pour définir la nature de ce chemin.

### Délibération pour le logement de la cure. Annule et remplace la délibération du 2 novembre 2016.

Suite à la vacance du logement de la cure, de nouveaux locataires ont été choisis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde cet appartement à M<sup>me</sup> et M. Captin-Philibert Eddy,

- accepte que les locataires prennent possession des lieux le 13 janvier 2017,
- définit le montant du loyer mensuel à 601,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant.

### Questions diverses

- 1) Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dates des élections présidentielles (23/04 et 07/05) et législatives (11/06 et 18/06) pour les tours de garde du bureau de vote.
- 2) Il est demandé au Conseil Municipal de désigner des délégués chargés de représenter la commune de Chantesse au sein de la nouvelle communauté de communes du Sud Grésivaudan pour les 16 commissions thématiques.
- 3) Il est donné lecture de l'arrêté préfectoral pour l'autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et pri-

vées pour les travaux de l'institut géographique national (IGN). Cet arrêté sera affiché en mairie et mis sur le site Internet de la commune.

- 4) Information sur la mise en place de France Mobile : plateforme nationale pour remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur notre territoire.
- 5) Information sur le service APIC : Avertissement pour les Pluies Intenses à destination des Communes. La commune va s'inscrire à ce service qui est gratuit.
- 6) Carte communale : Adeline Rey a informé la commune que la carte des aléas actuelle n'était pas suffisante pour l'élaboration de la carte communale. Un devis a été demandé à l'ONF service RTM pour nous accompagner à choisir un bureau d'études et suivre leur travail. Ce devis est accepté.

## Conseil municipal du mercredi 8 mars 2017

### Délibération pour l'augmentation annuelle des loyers des logements communaux

Le loyer mensuel des logements communaux sera augmenté suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école (Thuillet Michel) au 1<sup>er</sup> avril 2017 (indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2017)
- Appartement de la mairie (Dunaud Nicolas) au 1<sup>er</sup> juillet 2017 (indice de référence du 2<sup>e</sup> trimestre 2017)

- Appartement de la cure (Captain-Philibert Eddy) au 1<sup>er</sup> février 2018 : (indice de référence du 4<sup>e</sup> trimestre 2017)

### Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, approuve les résultats du compte de gestion 2016 de la commune et du CCAS.

### Approbation du compte administratif 2016

Résultats du compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur, chapitre par

chapitre, conformément au compte de gestion dressé par le trésorier.

### Questions diverses

1) Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. Costeplane et M<sup>me</sup> Edel adressé au Maire et aux conseillers municipaux concernant l'insécurité pour leur enfant lors du trajet allant à l'école. Ils souhaitent la réalisation d'un trottoir en bordure de chaussée afin de sécuriser l'endroit. Ces personnes seront reçues en mairie pour échanger sur ce sujet.

1) Succession Grenier : Le CM prend connaissance de la proposition d'un particulier pour l'achat de parcelles de la succession Grenier sur la commune de Sassenage demandant l'avis de la commune de Chantesse. René Guinard est chargé de recueillir l'avis des membres de la famille Grenier.

### Balance générale 2016

#### Fonctionnement

	Excédents 2015	Réalisé 2016	Total
Dépenses	189 013,81 €	189 013,81 €	
Recettes	14 092,75 €	269 468,82 €	283 561,57 €
		<b>Excédent réalisé</b>	<b>94 547,76 €</b>

#### Investissement

	Excédents 2015	Réalisé 2016	Total
Dépenses		107 859,65 €	107 859,65 €
Recettes	133 743,09 €	213 754,99 €	347 498,08 €
		<b>Excédent réalisé</b>	<b>239 638,43 €</b>
		<b>Excédent total 2016 à reporter au BP 2017</b>	<b>334 186,19 €</b>

## Conseil municipal du mercredi 5 avril 2017

### Délibération de vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Les taux des taxes directes locales 2017 ne subiront pas d'augmentation par rapport à 2016 :

	Base d'imposition prévisionnelle 2017	Taux d'imposition communal	Produit correspondant
Taxe d'habitation	389 900 €	13,80 %	53 806 €
Taxe foncière bâti	253 000 €	12,50 %	31 625 €
Taxe foncière non bâti	25 500 €	35,47 %	9 045 €
<b>Total</b>			<b>94 476 €</b>

### Délibération d'affectation du résultat 2016

40 000 € issus du résultat de fonctionnement 2016 seront affectés au compte 1068 en recettes d'investissement.

### Délibération de vote du budget primitif communal 2017

#### Budget primitif communal 2017 :

Dépenses fonction <sup>t</sup> :	314 647,76 €
Recettes fonction <sup>t</sup> :	314 647,76 €
Dépenses d'invest <sup>t</sup> :	405 750,00 €
Recettes d'invest <sup>t</sup> :	405 750,00 €

### Délibération pour le SPANC

Il est demandé à la commune de prendre une délibération pour approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune afin de permettre aux habitations

non desservies par l'assainissement collectif de pouvoir bénéficier de subventions pour des travaux d'assainissement individuel.

Le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion à l'appui du plan de zonage d'assainissement de la commune.

### Délibération pour délégation de maîtrise d'œuvre au SÉDI

La commune confiera au SÉDI la maîtrise d'ouvrage pour régler l'éclairage public

la nuit (installation d'une horloge, coffret, etc.).

### Questions diverses

#### Location salle « Chantessa »

M<sup>me</sup> le Maire soumet à l'assemblée la demande de location de la salle « Chantessa » par une personne extérieure à la commune. Le prix sera de 100 € pour un jour, 200 € pour 2 jours.

#### Effectifs de l'école

Afin d'affiner les effectifs, il sera fait un recensement des enfants susceptibles d'entrer à l'école lors de la prochaine rentrée scolaire.

#### Compte-rendu des réunions des diverses commissions de la communauté de communes

- Commission Enfance
- Commission Habitat
- Commission Eau et Assainissement

## Conseil municipal du jeudi 4 mai 2017

### Approbation du projet de plan de zonage d'assainissement

Cette délibération n'ayant jamais été prise, les personnes concernées par un assainissement non collectif ne peuvent pas demander de subvention. Nous corrigeons cela en approuvant le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.

### Délibération définissant le prix du loyer du logement de l'école

Suite au départ du locataire du logement de l'école il est décidé d'augmenter le loyer à 395 €.

Délibération autorisant la vente des terrains de Sassenage et autorisant Madame le Maire à signer l'acte définitif.

Suite à la succession de Monsieur Grenier, la commune possède en indivision des terrains sur la commune de Sassenage. Un acquéreur potentiel a fait une proposition pour acheter ces parcelles. Le Conseil Municipal décide de vendre ces terrains de Sassenage.

### Bureau du syndicat scolaire

Le Président démissionne et la Vice-Présidente partira en juin 2017 du bureau du syndicat scolaire. Une réunion aura lieu le 10 mai afin d'élire des remplaçants. Il faut trouver 2 élus parmi les 5 communes composant le syndicat scolaire. Il est possible aussi de faire appel à des personnes extérieures au Conseil Municipal.

### Questions diverses

- 1) Chemin des Mollauds : un bornage contradictoire sera effectué pour définir la nature de ce chemin suite à un différend entre propriétaires.
- 2) Travaux réhabilitation de l'école : il y aura une réunion avec le CAUE pour la présentation du cahier des charges.
- 3) Carte communale : compte-rendu de la réunion avec le Scot et la DDT pour l'élaboration de la carte communale.
- 4) Rappel de la date du repas des anciens : samedi 13 mai 2017 à 11 h 30.



## Propriétaires de parcelles forestières, ce document est fait pour vous !

Reprenant les principaux éléments de la réglementation en vigueur, le tableau ci-dessous vous permettra d'y voir plus clair pour exploiter vos bois en toute légalité.

Ma forêt...	Type de coupe	Formalité à remplir
...possède un Plan Simple de Gestion (PSG) <sup>1</sup>	Coupe conforme au PSG ou destinée à la consommation personnelle (petits volumes : bois de chauffage, piquets...)	Aucune formalité = Coupe libre
	Coupe non conforme au PSG mais urgente	Demande d'autorisation préalable au CRPF <sup>2</sup> (pas de réponse sous 15 jours = autorisation)
	Coupe non conforme au PSG ou PSG non agréé	Demande d'autorisation préalable au CRPF (réponse dans les 6 mois)
...possède un autre document de gestion durable	Coupe conforme au document de gestion (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion...)	Aucune formalité = Coupe libre
...ne possède pas de document de gestion durable	Coupe de plus de 2 ha enlevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie <sup>3</sup> (hors peupleraie)	Demande d'autorisation préalable à la DDT <sup>4</sup> de l'Isère
	Autres coupes	Aucune formalité = Coupe libre
<b>Quelques cas particuliers</b>		
Les Espaces Boisés Classés (POS/PLU/PLUi) (cf. Arrêté Préfectoral N°2008-08300 – <a href="http://www.isere.gouv.fr">www.isere.gouv.fr</a> )	Coupe conforme à un PSG + coupe d'arbres morts, dangereux ou chablis + coupes dispensées via l'AP N° 2008-08300	Aucune formalité = Coupe libre
	Autres coupes	Déclaration préalable au Maire de la commune (aucune réponse sous 2 mois = autorisation)
Le Défrichement : « opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière » ; dans un massif de plus de 4 ha (0,5 ha en situation alluviale).		Demande d'autorisation préalable à la DDT (interdit en EBC)



Dans tous les cas, toute coupe rase supérieure à 1 ha dans un massif forestier supérieur à 4 ha doit être reconstituée dans les 5 ans, par plantation ou régénération naturelle.

<sup>1</sup> Le Plan Simple de Gestion est un document de gestion durable de la forêt : **OBLIGATOIRE à partir de 25 ha et FACULTATIF entre 10 et 25 ha** (Une propriété soumise à PSG et qui n'en a pas (ou PSG expiré non renouvelé) est sous régime d'autorisation administrative et soumise à autorisation de la DDT pour toute coupe (hors autoconsommation)).

<sup>2</sup> Centre Régional de la Propriété Forestière (contact : Mickaël CHATENET – 06 08 36 45 63 / [mickael.chatenet@crpf.fr](mailto:mickael.chatenet@crpf.fr)).

<sup>3</sup> Bois dont les arbres sont issus de semis naturels ou de plantations (≠ taillis : régénération naturelle par rejet de souche après coupe).

<sup>4</sup> Direction Départementale des Territoires (Cellule forêt-bois : 04 56 59 42 36).



## **Jeunes lycéens étrangers Allemands, Mexicains, Slovaques, cherchent une famille d'accueil**

**D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Échanges Internationaux.**

Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Paul**, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

**Ignacio**, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Simona**, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.



**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Laurence LATHOUD - Grenoble  
Tél. 04 76 51 33 84  
Mail : llathoud@gmail.com

## **L'OPAH Chambaran Vinay Vercors : quelques mois pour en profiter !**

**Lancée depuis décembre 2012, pour une durée de 5 ans, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Chambaran Vinay Vercors permet aux propriétaires occupants ainsi qu'aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides financières conséquentes pour la réalisation de travaux d'amélioration du confort d'un logement.**

Ces travaux peuvent être de différentes natures. À titre d'exemple (liste non exhaustive), ce peut être des travaux :

- d'économies d'énergies (isolation, chauffage, menuiseries, VMC...),
- d'adaptation du logement liés au handicap de l'occupant,
- permettant le maintien à domicile des personnes âgées,
- permettant la remise sur le marché de logements vacants ou la réhabilitation de logements locatifs existants,
- lourds (techniquement et financièrement) face à une situation de dégradation du logement.

### **Fin 2017, l'OPAH s'achève**

L'OPAH Chambaran Vinay Vercors prend fin au 31 décembre 2017, il reste encore des crédits disponibles et les plafonds

de ressources ont augmenté, ce serait dommage de passer à côté !

Vous avez un projet de rénovation de votre habitat ? Alors renseignez vous vite lors des permanences OPAH qui ont lieu chaque premier et troisième lundi du mois (sans rendez-vous), de 14h à 16h, à la salle pédagogique du Grand Séchoir à Vinay.

En dehors de ces permanences, vous pouvez joindre les conseillères de SOLIHA (organisme prestataire pour la communauté de communes du Sud Grésivaudan) au 0 800 111 237 (appel gratuit depuis un poste fixe). Si vous avez un projet de travaux d'un logement que vous occupez, pensez à vous munir au préalable de votre dernier avis d'imposition.

Vous pouvez également les contacter par mail :

- e.dumazot@solihha.fr
- ml.marrali@solihha.fr

### **Une opération qui profite à l'économie locale**

Depuis décembre 2017, l'OPAH Chambaran Vinay Vercors a permis de réhabiliter 120 logements, pour lesquels 1,2 millions d'euros de subventions ont été versées. Au total ces travaux d'amélioration de l'habitat ont généré plus de 2,4 millions d'euros dont la plus grande partie a bénéficié aux entreprises du territoire.

## La garantie jeunes : un coaching vers l'emploi pour les 16-25 ans



**Depuis septembre 2016, 82 jeunes sont entrés sur le dispositif de la GARANTIE JEUNES. 2 conseillers dédiés leur apportent un coaching renforcé en collectif et en individuel sur un an. L'objectif est de leur transmettre les bons outils et les codes pour aller vers l'emploi, la formation.**

Entrer dans la Garantie Jeunes, c'est un engagement réciproque sur 1 an. Pour sécuriser les parcours et faciliter la mise en œuvre des projets, une allocation est versée mensuellement.

La «mini entreprise» Garantie Jeunes permet à chacun de travailler sur son projet, en multipliant les expériences professionnelles (stages, contrat, bénévolat), en reprenant une formation, en rencontrant les acteurs locaux (logement, mobilité, budget...), en faisant des choix.

Ce dispositif a permis des moments de rencontres et d'échanges avec des responsables de structures ou d'entreprises qui ont accepté de rencontrer les jeunes pour :

- leur permettre de réaliser des stages
- leur faire visiter leur entreprise, leur parler de leur métier
- les mettre en situation de simulation d'entretien

### Envie de participer à cette aventure ?

Vous avez entre 16 et 25, vous avez envie de booster votre recherche d'emploi, vous pouvez rencontrer une conseillère pour savoir si vous êtes éligible pour la GJ (Garantie Jeunes)...

Vous êtes responsable d'entreprise, gérant, responsable des ressources humaines, vous avez envie de transmettre un peu de votre expérience et peut être de votre passion pour un métier, ou vous avez des besoins en recrutement, n'hésitez pas à prendre contact avec M<sup>me</sup> Barnier ou M. Benhacene.

Pour contacter la Mission Locale :  
04 76 38 83 42 ou  
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr



### J'ai moins de 26 ans

Je suis sorti(e) de l'école, du collège, du lycée ou de la fac et je me pose des questions sur mon

avenir... Trouver un emploi, faire une formation ? M'investir dans un projet, partir à l'étranger, passer le permis ? Avoir des réponses sur la santé, le logement... Quelle que soit ma demande, la Mission Locale est à mon écoute pour m'aider à créer mon projet personnel et/ou professionnel en fonction de mes besoins. Pour m'inscrire (c'est gratuit) avec un conseiller professionnel qui m'accompagnera individuellement et répondra à toutes mes questions, j'appelle le **04 76 38 83 42** et j'obtiens un rendez-vous soit sur Saint Marcellin, soit sur Vinay, Pont en Royans ou Saint Quentin sur Isère selon mon lieu d'habitation.

Alors, n'hésitez plus, contactez-nous

### LA GARANTIE JEUNES

#### C'est pour qui ?

**Vous avez** entre 18 et 25 ans et peu ou pas de revenus.

**Vous n'êtes** ni scolarisé, ni étudiant, ni en emploi, ni en formation.

**Vous souhaitez** réussir votre entrée dans la vie active et trouver un emploi.

**Vous êtes motivé et volontaire !**

**La Garantie Jeunes vous propose un accompagnement qui vous permet d'accéder à votre autonomie professionnelle et financière.**

### LA GARANTIE JEUNES

#### C'est quoi ?

- Un contrat d'engagement entre vous et votre Mission locale.
- Une allocation forfaitaire mensuelle pour sécuriser mon quotidien.
- Un parcours d'accompagnement collectif et intensif avec une présence quotidienne à la Mission locale.
- Développement de vos compétences et de vos capacités en multipliant de nombreuses mises en situation professionnelle.

**Jonathan, 23 ans**  
Après mon CAP mécanique, Jonathan a intégré la Garantie Jeunes en mars 2014. C'est là qu'il a rencontré son conseiller de la ML, et participe au travail de remanagement des locaux de la ML. Il a pu répondre au besoin de la ML de trouver un responsable des locaux. C'est plus facile lorsqu'on a des personnes à l'écoute, quand à elle, tu parles de ce que tu veux faire.

**« Je n'ai plus de questions à poser... »**

**Lourdes, 23 ans**  
Lourdes est venue se rendre à la Mission Locale à Saint-Marcellin pour se faire accompagner dans son projet de création d'entreprise. Elle a pu bénéficier de l'accompagnement de la ML, et a pu rencontrer des professionnels du secteur. Elle a pu bénéficier de l'accompagnement de la ML, et a pu rencontrer des professionnels du secteur. Elle a pu bénéficier de l'accompagnement de la ML, et a pu rencontrer des professionnels du secteur.

### Qu'est ce qui se passe pendant 1 an ?

- Accompagnement collectif avec des groupes dans le but d'améliorer vos connaissances.
- Suivi personnalisé et individuel pour vous aider dans votre projet professionnel.
- Périodes d'immersion en entreprises afin de vous faire découvrir le monde du travail et acquérir de nouvelles expériences que vous valoriserez.

# PYRALE DU BUIS

*Cydalima perspectalis*



**Soyez vigilants,  
les 1ères chenilles sont  
sorties d'hivernage !**

Des moyens de prévention et de lutte existent :

- \* Observer attentivement les buis jusqu'au cœur pour repérer les premières attaques
- \* Traiter au Bt en présence de jeunes chenilles
- \* Installer des pièges à phéromones pour suivre les pics de reproduction (jusqu'à 4 générations/an)
- \* Lutter mécaniquement tout au long de l'année

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS - NOUS CONTACTER :**

Départements de l'Ain, Rhône, Loire : Camille BAGNIS - 04 37 43 40 71

Départements des Savoie et Isère : Fabienne CARTERON- 04 57 08 76 00

Départements de la Drôme et Ardèche : Patrice MONIER - 04 75 55 81 80

<http://www.fredonra.com/collectivites/pyrale-du-buis/>



FREDON Rhône-Alpes  
02, allée du Lazio  
69800 SAINT-PRIEST



Tél : 04 37 43 40 70  
Fax : 04 37 43 40 75



fredon.rhonealpes@fredonra.com





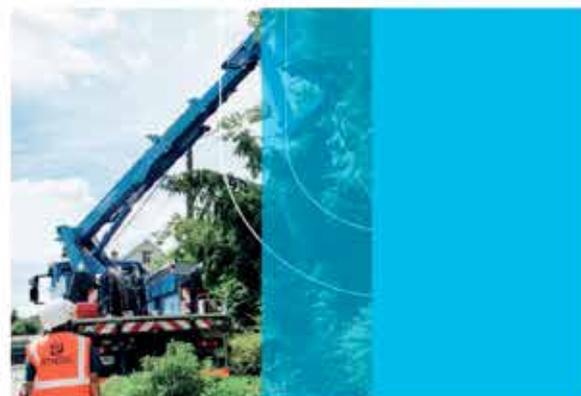
#Mars 2017

## VOTRE IP VOUS INFORME L'ELAGAGE A PROXIMITE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

### Le saviez-vous ?

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, dès qu'elles approchent à moins d'un mètre\*, peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer, ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Enedis a entrepris depuis 2011 un renforcement de ses campagnes d'élagage sur l'ensemble de la région Alpes (départements de Savoie, Haute-Savoie et Isère) en engageant chaque année plus de 7 millions d'euros sur un nombre important de communes. Ces travaux programmés sur plusieurs années, s'ils ne solutionnent pas les avaries liées aux incidents climatiques de grande ampleur, permettent d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité avec une moyenne de 63 minutes d'indisponibilité par an et par habitant observée en 2016 sur la région Alpes.



### Votre responsabilité

Le propriétaire ou l'occupant a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété afin d'assurer une distance suffisante entre les branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés) et la ligne située sur le domaine public. L'objectif est d'éviter des incidents sur le réseau et la gêne occasionnée pour les riverains.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT\*\* sur

[www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr)

\* Arrêté interministériel du 17 mai 2003

\*\* Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Enedis - Direction régionale Alpes  
4 boulevard Gambetta  
73000 CHAMBERY  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Retrouvez-nous sur Internet:



[enedis.fr](http://enedis.fr)



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis\\_alpes](https://twitter.com/enedis_alpes)



[enedisofficiel](https://www.youtube.com/enedisofficiel)

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 euros  
R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

### Elaguez en toute sécurité

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

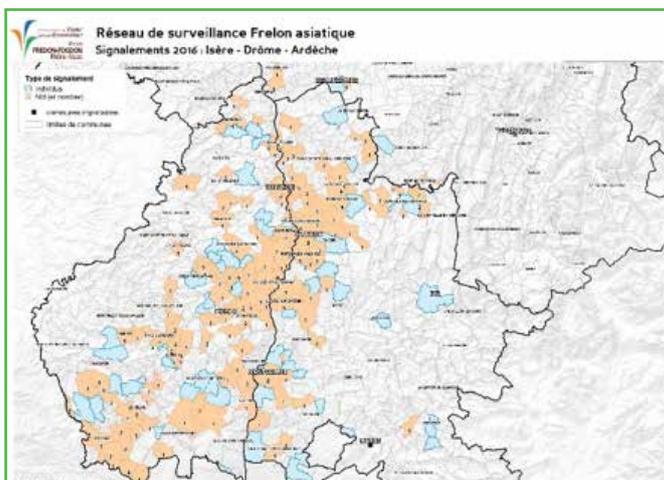
Si vous repérez une situation dangereuse,  
contactez immédiatement le  
**09 726 750 + n° du dpt**  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

## La lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

### Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir carte) :



Carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

### Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS<sup>1</sup> et FREDON<sup>2</sup>) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

À ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85  
/ info@gds38.asso.fr

FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgdon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

D<sup>r</sup> Prémila CONSTANTIN  
Vétérinaire pour la section apicole  
GDS Rhône-Alpes

- (1) FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
- (2) FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

## Secours populaire français



### Le Secours populaire français a besoin de dons et de bénévoles

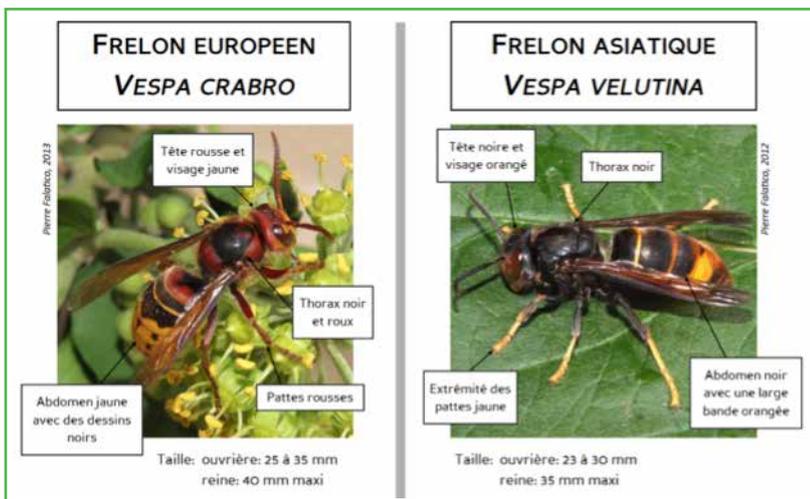
Accès à la culture, aux vacances, aux sports et aux loisirs, aides alimentaire et vestimentaire, accès aux droits, prévention pour la santé, aide au logement, conseils juridiques, aides d'urgences, projets de réhabilitation et de développement à l'étranger : le Secours populaire s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde.

Pour apporter cette solidarité, nous avons **besoin de vos dons financiers et matériels.**

Nous avons également **besoin de bénévoles.** Apporter son aide peut se faire de multiples façons, chacun pouvant trouver une formule qui lui convient selon sa disponibilité, ses centres d'intérêt ou ses compétences. C'est aussi donner un sens à sa vie.

Contact : Fédération de l'Isère du Secours populaire français, 8, rue des Peupliers, 38100 Grenoble.

- tél 04 76 23 64 60
- mail : contact@spf38.org ou
- internet : www.spf38.org



## Comité des fêtes de Chantesse

**Les bénévoles, une petite poignée de personnes qui travaillent dans un esprit d'équipe avec sérénité et bonne humeur, toujours plus actifs que jamais vous proposent de participer aux manifestations à venir... pour redonner de la vie à notre petit village !**



Cette année la galette des rois qui était offerte par l'association n'a pas rencontré l'adhésion des Chantessois.

Peut être est-ce l'hiver, le début de l'année qui sont moins propices aux sorties, aux échanges ?

Loin de nous décourager, nous cherchons des idées, recueillons des avis afin de mieux cibler vos souhaits.

En mars, **un concert de variétés françaises animé par Serge Beuzelin** a ravi les participants qui ont entonné en chœur des chansons du répertoire classique en passant par Serge Gainsbourg, Edith Piaf, Jacques Brel et Georges Brassens... incontournables !

Les membres du bureau ont décidé d'investir une partie des fonds disponibles dans l'acquisition de **2 barnums** qui permettront de s'abriter du soleil et également de maintenir les manifestations en plein air en cas d'intempéries.

**Le second investissement** de cette année concerne la construction d'un terrain de pétanque, à l'usage de tous.

Après que Pierre Louis Montméat ait gentiment prêté son concours pour préparer la zone avec sa pelle mécanique, nous avons vu «pousser» des terrils de «Poliénas» sur le terrain communal puis quelques vieux poteaux EDF ont été rapatriés et



Certains jeunes ont peut être confondu cette piste avec celle ré-

servées aux VTT ?

Nous comptons sur la sagesse des plus anciens et l'esprit citoyen de tous les parents concernés pour expliquer aux vaillants vététistes que cet espace n'est pas destiné à être retourné ni traversé par les 2 roues !



### Repas champêtre

Ce samedi 17 juin le soleil brillait, le vent était léger, une partie du village était à la fête, abritée par les deux nouveaux chapiteaux installés sous les noyers !



94 convives ont apprécié de déguster des crudités, jambons cuits et gratins de raviolis préparés par les bénévoles !

CHANTE SSE

## Un hommage à la chanson française avec Serge Beuzelin



Serge Beuzelin a enchanté l'assistance.



enfin des troncs de châtaigniers ont été gracieusement livrés sur place par Bruno Essertier.

Le temps d'un après-midi sous le soleil printanier aura été nécessaire, la participation d'une douzaine de personnes motivées et vaillantes et l'aide active, très appréciée, de la famille Brichet-Billet, père et fils pour qu'un terrain de pétanque tout neuf apparaisse... sortez les boules et les cochonnets !

Le comité des fêtes remercie la municipalité d'avoir donné son autorisation pour implanter cet équipement à cet endroit.

Mi-mai, un **vide grenier** a été organisé pour la 6<sup>e</sup> fois avec pour les 22 exposants la possibilité d'étaler et pour les plus chanceux de vendre, un

maximum d'objets, de bibelots ou encore quelques vêtements devenus trop petits. Du débarras pour certains, de bonnes affaires pour d'autres !



# Théâtre

Le comité des fêtes de chantesse vous invite au  
théâtre le samedi 30 septembre 2017 à 20h30

## Les Amazones



Une comédie de Jean-Marie CHEVRET  
Jouée par les Tréteaux de la Buisse

Adultes : 8 € -12 ans : 5 €

Salle des fêtes de Chantesse (entre Vinay et Tullins)



comité ainsi qu'un excellent pain et des tartes confectionnées par Dorian Termoz de la boulangerie Montvinay de Vinay.

Après la fin du repas, 8 équipes en doublettes ont inauguré le nouveau terrain de pétanque avec grand bonheur.

Les 2 vainqueurs du concours ont remporté chacun un panier garni et les seconds une bouteille de vin.

Et les anciens ont sorti leur jeu de cartes pour terminer la journée par quelques fiévreuses parties de belote.

Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles qui œuvre pour faire perdurer ces moments de plaisirs partagés avec les villageois.



Le comité des fêtes tiendra une buvette au cabanon.

Apporter vos boules de pétanque... un petit concours pourrait s'organiser !

**À partir de 19 h, 3<sup>e</sup> pasta party devant le cabanon.**

Pâtes à volonté accompagnées de leurs 4 sauces, tarte pour le dessert. 9 € pour les adultes/gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

En fonction de la météo, en toute fin de soirée, **les lumières vertes des lasers éclaireront le ciel étoilé** sous l'égide de Baptiste et de ses amis pour nous enseigner le

nom des astres et nous permettre de nous évader tout là haut, en plein air.

À découvrir ou à revivre absolument ... un moment de magie, hors du temps, durant lequel on se sent tout petit !

Le premier dimanche de septembre, le comité des fêtes participera à nouveau à l'organisation de **la randonnée solidaire au profit de l'association « À Chacun Son Everest » avec l'ASC.**

Les bénévoles prévoient une journée de repérage et nettoyage des chemins, balisage, et seront présent pour les ralliements, l'accueil à la salle des fêtes et, bien entendu, le service de pâtes à l'arrivée.



## Pasta party et Nuit des étoiles

Comme l'an dernier à la même époque, Baptiste vous proposera de partir... vers les étoiles ! **Le vendredi 25 août à partir du début de l'après-midi un planétarium et un simulateur d'aurores boréales (Planeterrella)** seront installés dans les salles communales et des conférences seront animées par des passionnés d'astronomie pour initier le plus grand nombre à la voûte céleste.



### Atelier décoration du village

Des ateliers encadrés par des bénévoles seront proposés aux plus jeunes à partir de la rentrée afin de **décorer le village pour le Téléthon et les fêtes de fin d'année.**

En partenariat avec la municipalité le concours des enfants scolarisés à Chantesse sera sollicité durant les temps périscolaires.

Toutes les personnes qui souhaiteraient participer à cette initiative (petits et grands) seront les bienvenues.

Les habitants pourront aussi adhérer à ce projet en décorant les jardins ou les façades de leurs habitations.

Le comité des fêtes récupère dès à présent des matériaux type gobelets, palettes de bois, cagettes, vieux objets, etc. liés aux fêtes de Noël.

**N'hésitez pas à vous manifester auprès des membres du bureau du comité des fêtes si vous souhaitez apporter votre aide ou faire des dons de matière première.**



*Bonhomme de neige, boule et sapins réalisés avec des gobelets et des bouteilles en plastique*



*Sapins de Noël et animaux fabriqués à partir de palettes en bois ou chutes de polystyrène*



### Dimanche 3 septembre 2017 : 2<sup>e</sup> édition de la randonnée solidaire au profit de **À Chacun Son Everest**

Après le succès de la 1<sup>re</sup> édition et afin de permettre aux nombreux participants de l'année dernière de parcourir nos chemins sous le soleil, l'association sportive et le comité des fêtes vous proposeront à nouveau 3 parcours... et les pâtes à l'arrivée !

**Alors rassemblez vous et venez nombreux, marcher ou courir pour la bonne cause !**

L'ensemble des fonds récoltés seront reversés à l'Association A Chacun Son Everest :

<http://www.achacunsoneverest.com>

**RANDONNEE SOLIDAIRE**  
**à Chacun son Everest!**  
**CHANTESSE DIMANCHE 3 SEPTEMBRE**

A stylized white hiker with a yellow backpack is shown in profile, reaching up with its right arm to touch a yellow five-pointed star. The hiker is positioned in the center of the circular text.

Départ du stade à partir de 9h

Au profit de l'association  
de Christine Janin  
qui soutient des enfants et des  
femmes en rémission de cancer

3 parcours : 6, 10 et 15 Km Avec ravitaillement  
En marchant ou en courant

**5€ l'inscription**  
Pâtes offertes à l'arrivée

Inscriptions ou renseignements  
**06.84.92.73.41**

Organisée par :  
l'Association Sportive et  
le Comité Des Fêtes de Chantesse

Imprimé gracieusement par :



## Association sportive de Chantesse

### L'été arrive et la fin de la saison sportive également !

Depuis septembre 2016, nous proposons des activités sportives et de bien être qui seront reconduites à partir de septembre 2017 :

**GYM** - Salle des fêtes - avec Michèle

Cardio, renforcement musculaire, stretching

Mercredi de 18h30 à 19h30



**CROSS TRAINING** - Salle des fêtes - avec Quentin - (cours limité à 25 personnes)

Combiné d'exercices faisant travailler différentes parties du corps pour sportifs d'un bon niveau.

Mercredi de 19h30 à 20h30

Judi de 19h30 à 20h30



**SOPHROLOGIE** - Salle Chantessa - avec Vanessa - (cours limité à 15 personnes)

Mercredi de 19h30 à 20h30



**ZUMBA** - Salle des fêtes

Nous espérons maintenir ce cours en septembre mais avec un autre intervenant(e) car Aline est dans l'obligation d'arrêter.

Nous en profitons pour la remercier de ces années de zumba assurées dans la bonne humeur, le dynamisme et le professionnalisme.

Nous sommes à la recherche d'un(e) remplaçant(e). N'hésitez pas à nous communiquer tout contact pour nous aider à trouver la perle rare !



**PILATES** - Salle Chantessa - avec Nathalie - (cours limité à 8 personnes)

Gymnastique inventée par Joseph Pilates au siècle dernier. Cet homme à la santé fragile et passionné d'anatomie a travaillé toute sa vie à la conception d'exercices permettant d'être bien dans son corps et dans sa tête. Son entraînement a pour objectif de rendre le corps «fort comme une colonne grecque et souple comme un chat».



Les exercices proposés sont basées sur la concentration, la respiration, la précision des mouvements. Si vous souhaitez assouplir, renforcer musculairement



(muscles profonds et superficiels) de façon harmonieuse et en douceur votre corps, cette méthode peut vous intéresser.

Pour plus d'informations :

<http://www.pilateschezvous.net/>

<http://www.pilates.fr/methode/le-pilates/>

Lundi de 18h30 à 19h30

Judi de 18h30 à 19h30

Nous étudierons la possibilité d'un 3<sup>e</sup> cours le mercredi matin à condition d'avoir au moins 8 personnes qui souhaitent s'inscrire.

**Vous pouvez réserver votre place dès maintenant en contactant l'une des membres du bureau de l'association :**

- Laurence Falque : 04 76 64 73 44
- Jocelyne Gasparini : 06 84 92 73 41
- Céline Carlin : 07 64 02 18 72
- Nathalie Bessoud : 06 80 24 30 13
- Camille Marechal : 09 52 12 50 14

**ou en écrivant sur notre boîte mails :** [aschantesse@gmail.com](mailto:aschantesse@gmail.com)

Bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la commune de Chantesse / vie associative : <http://www.chantesse.fr/>



### Téléthon 2017

**Cette année, un défi est lancé pour le Téléthon, toujours en partenariat avec la commune et le comité des fêtes, il s'agira de relier Chantesse à Cras avec une écharpe en tricot.**

Le samedi 9 décembre, nous remettrons notre ouvrage aux organisateurs du Téléthon de Tullins dont le fil rouge est cette année de fabriquer la plus longue écharpe.

**FIL ROUGE DE NOTRE TÉLÉTHON 2017 : LE DÉFI DE LA PLUS LONGUE ÉCHARPE**



Il y a plusieurs façons de participer :

- On peut donner de la laine (fine, moyenne, grosse)
- Toutes sortes de couleurs, pelotes entières ou entamées
- L'écharpe doit mesurer 20 cm de large par 120 cm de long.
- On peut employer n'importe quel point, laisser faire son imagination, à rayures, unie, multicolore, ou tout autre chose.
- Possibilité de fournir de la laine aux personnes qui voudraient participer.
- Les écharpes seront ensuite assemblées (à gros points) afin de n'en faire qu'une.
- Les personnes qui les auront tricotées ne pourront pas les récupérer, elles seront revendues à l'unité sur le marché, devant les grandes surfaces, pour le Téléthon.
- Un jeu sera organisé autour de cette écharpe pour en deviner la longueur, avec un très beau lot à gagner. L'écharpe sera mesurée par maître Aubry-Flaus de Tullins, avant de l'exposer.
- Tout le monde peut participer à l'élaboration de cette écharpe, fil rouge de notre Téléthon où le thème principal sera la noix.

### À vos aiguilles !

Pour plus de renseignements, contacts Jocelyne au 06 84 92 73 41 ou Laurence au 06 08 33 52 06.

## Espace Nature Isère

Espace Nature Isère est une association de protection de l'environnement qui mène depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et de veille écologique.



La commune de Chantesse est un lieu privilégié pour Espace Nature Isère puisque de nombreuses actions s'y déroulent chaque année.

La campagne amphibiens permet de sauver de nombreux amphibiens de l'écrasement. À la fin de l'hiver, grenouilles, crapauds et tritons tentent de rejoindre leur zone humide afin de se reproduire mais le paysage de plus en plus fragmenté par nos routes ne permet plus à ces espèces de rejoindre en toute sécurité leur zone de ponte. C'est pourquoi l'association met en place chaque année des « filets à amphibiens » le long des voies les plus meurtrières afin de les empêcher de traverser. Des bénévoles viennent ensuite chaque matin, tour à tour et en fonction de leurs disponibilités,



recupérer les amphibiens, les recenser, les comptabiliser et les faire traverser en toute sécurité. Cette année, plus de 300 amphibiens ont été sauvés sur la commune de Chantesse. Un nombre inférieur aux précédents relevés, l'hiver n'ayant pas permis aux zones humides de se remplir suffisamment.

Installée depuis quelques mois maintenant, la cabane d'observation

baptisée «*La Chevalière*» a été inaugurée le 29 avril dernier en présence de M<sup>me</sup> Isabelle Oriol, maire de Chantesse et de M<sup>me</sup> Michèle Bonneton, à l'époque députée de la 9<sup>e</sup> circonscription. Cette cabane permet d'observer, en toute discrétion, un grand nombre d'espèces qui fréquentent la zone humide du site (héron, gallinule poule d'eau, martin-pêcheur...). Ouverte à tous, moyennant l'adhésion à Espace Nature Isère, elle est située non loin de la mare, grande de plusieurs m<sup>2</sup>, qui accueille une belle diversité d'espèces (libellules, amphibiens, reptiles...).

Espace Nature Isère a également un projet qui lui tient à cœur : installer une signalétique sur l'historique et les objectifs de «*la Chevalière*» et poser des pièges photographiques afin de déterminer avec plus de précision la diversité de la faune qu'elle accueille. Pour cela, une cagnotte a été lancée sur une plateforme participative permettant à chacun de verser sa contri-

buton à la hauteur de son envie et de ses possibilités. Si vous souhaitez nous aider : <https://www.leetchi.com/c/projets-de-association-espace-nature-isere>

**Chantesse soutient également le festival de l'Avenir au Naturel** qui se déroulera les 2 et 3 septembre prochains. Cette 21<sup>e</sup> édition accueillera cette année encore un cycle de 18 conférences dont la qualité est largement reconnue. On y parlera de la maladie de Lyme, de la permaculture avec terre Vivante, de la cuisine sans gluten ou encore de la pollution de l'air sur Grenoble, du changement climatique, de l'intérêt du bio dans les cantines... De nombreux ateliers seront proposés sur des thèmes variés comme la lacto-fermentation, la spiruline, l'ortie...

Si vous souhaitez participer à la campagne amphibiens, à l'entretien de «*la Chevalière*» ou au festival de l'Avenir au Naturel des 2 et 3 septembre prochains n'hésitez plus ! Rejoignez-nous et devenez bénévole à Espace Nature Isère.



### L'association Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français  
38470 L'Albenc  
04 76 36 50 10  
[espacenatureisere@orange.fr](mailto:espacenatureisere@orange.fr)